

Séance ordinaire Conseil municipal

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

11 avril 2023

Tenue au complexe municipal | Webdiffusée en direct



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Ouverture de la séance

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
 - Elle se fait en utilisant le micro disponible pour le public
 - La personne doit s'identifier
 - La question doit être adressée à la présidence
 - La personne pourra revenir après les interventions des autres personnes si le temps le permet
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation des procès-verbaux de la séance du 13 et 21 mars 2023**

6. Dépôt du bordereau de correspondance

Date	Provenance	Objet
9 mars 2023	Service du Greffe de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare	Demande d'appui pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coûts raisonnables
23 mars 2023	MRC de La Jacques-Cartier	Extraits de procès-verbal du conseil de la MRC du 15 mars 2023

7. Comptes déposés à la séance du conseil

Total des dépenses	478 631,75 \$
Hydro-Québec	37 052 \$
Standard Life	42 116 \$
Les huiles Desroches inc.	26 264 \$
Déneigement Terrassement Denis Poulin inc.	101 053 \$
Communauté métropolitaine de Québec	24 048 \$
Beneva	17 186 \$
C.M.P. Mayer inc.	13 710 \$
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier	14 033 \$
Total des salaires	207 238,31 \$
Total des remises	136 882,61 \$
Grand total salaires et remises	344 120,92 \$

8.1 Embauche des professeurs aux activités pour la programmation printemps 2023

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications ou en son absence, le directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, un contrat d'engagement à durée déterminée relatif à l'embauche des professeurs suivants :

COURS	PROFESSEURS
Boxe	Dominic Bernier
Tai-Chi	Sylvain Lagathu
Pound	Mélanie-Anne Bousquet
Mise en forme	Françoise Duranleau
Peinture	Mélanie Paradis
Cuisine	Marie-Ève Vallière
Psychomotricité	Kariane Desroches

8.2 Embauche d'un ouvrier de voirie, poste contractuel à durée déterminée

Il est résolu de nommer monsieur Alain Brindamour au poste d'ouvrier de voirie saisonnier. La date d'entrée en fonction de monsieur Brindamour est le 17 avril 2023 avec une période de probation de 20 semaines au terme de laquelle il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

9.1 Retrait de règlements ayant pour effet d'interdire la location court terme dans les établissements de résidences principales

Considérant les capacités organisationnelles, financières et matérielles de la Municipalité;

Considérant que les fins desservies par la Loi ne sauraient clairement pas rencontrer la tenue de 30 référendums en simultanée;

En conséquence, il est résolu que le conseil retire les règlements ayant pour effet d'interdire la location court terme dans les établissements de résidences principales concernant les zones et numéros de règlements suivants :

Règlement numéro 23-946 (zone CP-206) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-965 (zone RB-130) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-984 (zone RUM-526) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
Règlement numéro 23-947 (zone CP-207) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-966 (zone RB-131) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-985 (zone RUR-306) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

9.1 Retrait de règlements ayant pour effet d'interdire la location court terme dans les établissements de résidences principales

Règlement numéro 23-953 (zone MM-512) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-968 (zone RB-133) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-991 (zone RUR-315) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
Règlement numéro 23-954 (zone MM-513) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-970 (zone RB-137) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-1000 (zone RUR-417) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
Règlement numéro 23-959 (zone RB-113) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-971 (zone RB-138) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-1002 (zone RUR-514) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
Règlement numéro 23-960 (zone RB-114) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-973 (zone RB-142) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-1006 (zone RUR-518) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

9.1 Retrait de règlements ayant pour effet d'interdire la location court terme dans les établissements de résidences principales

Règlement numéro 23-961 (zone RB-116) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-974 (zone RB-144) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-1012 (zone RUR-531) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
Règlement numéro 23-962 (zone RB-117) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-975 (zone RB-145) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-1014 (zone RT-302) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
Règlement numéro 23-963 (zone RB-118) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-977 (zone RB-214) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-1022 (zone AG-501) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
Règlement numéro 23-964 (zone RB-128) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-980 (zone RM-126) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591	Règlement numéro 23-1031 (zone F-533) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

- 9.2** Avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant à encadrer les activités d'hébergement touristique

- 9.3** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement établissant un programme d'aide relatif aux installations septiques (réhabilitation de l'environnement)

9.4 Nomination du directeur général et greffier-trésorier par intérim

Il est résolu de nommer monsieur Steve Whalen pour agir à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim à partir du 17 avril 2023 jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général et greffier-trésorier, le tout selon les conditions prévues au règlement numéro 19-861 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

9.5 Engagement financier de 15 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mobilité durable sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury

Il est résolu d'accorder un montant de 15 000 \$ en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mobilité durable sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury.

Cet engagement est conditionnel à l'obtention des fonds demandés au Programme d'appui aux actions régionales.

11.1 Abonnement à la bibliothèque pour les jeunes de Lac-Delage de 17 ans et moins

Il est résolu d'autoriser Gaétane Deschênes, directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, à signer une entente avec le Réseau BIBLIO CNCA afin de rendre accessible la bibliothèque Jean-Luc Grondin aux jeunes de 17 ans et moins de Lac-Delage. Cette entente entrera en vigueur au moment de la signature par les parties et prendra fin au 31 décembre 2025 (date de renouvellement du contrat).

11.2 Autorisation pour présenter une demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois de la capitale pour la Fête nationale 2023

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à présenter une demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois de la Capitale pour la Fête nationale 2023 et à signer tous les documents afférents à cette demande.

11.3 Confirmation du soutien financier octroyé aux organismes et aux initiatives citoyennes

Il est résolu d'accorder les montants par demande de soutien financier stipulés dans le tableau suivant :

Organisation	Programme de soutien financier	Activité	Montant
Action Transition	Développement organisationnel	Développement organisationnel d'Action Transition	2 250\$
Coopérative de solidarité du Marché public des Cantons	Développement organisationnel	Le Marché qui avance !!	2 070\$
Maison des jeunes l'Atôme	Développement organisationnel	Cantonsbouge	2 250\$
Coopérative de solidarité du Marché public des Cantons	Acquisition de matériel et d'équipement	Achat d'un frigo/ congélateur, BBQ, Ordinateur	375\$
Mouvement d'Entraide	Acquisition de matériel et d'équipement	Achat d'un frigidaire	375\$

Achat de matériel commun mis à la disposition de tous les organismes :

Programme de soutien financier	Activité	Montant
Acquisition de matériel et d'équipement	Achat d'équipement extérieur	575\$
Acquisition de matériel et d'équipement	Achat d'un projecteur qui sera entreposé à la chapelle de Tewkesbury	690\$

11.4 Autorisation de renouvellement de la licence annuelle de la plateforme de consultation et participation citoyenne Horizon

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à signer l'offre de service Q-258756, d'un montant de 9 450 \$ excluant les taxes, de l'entreprise Granicus pour le renouvellement de la licence annuelle 2023-2024 de la plateforme de consultation et participation citoyenne Horizon.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le poste budgétaire 02-701-21-414 Contrats entretien logiciels.

11.5 Autorisation pour la tenue d'un événement environnemental

Il est résolu d'autoriser la tenue de l'événement du 6 mai prochain et d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à signer une entente avec l'organisme. Une dépense de 2 500\$ sera imputée au poste budgétaire numéro 02-701- 24-410 – Fêtes, spectacles et événements et approprié à même le surplus accumulé non affecté.

12.1 Contrats de service – Gestion des appels 9-1-1 et répartition des appels incendie

Il est résolu d'accepter l'offre de services de CAUCA datée du 31 janvier 2023 portant sur le renouvellement des contrats de service sur la gestion des appels 9-1-1 et la répartition des appels incendie.

13.1 Rapport des demandes de soumissions

13.1.1 Laboratoire accrédité d'analyse d'eau

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 3 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 15 mars 2023 à 9 h, 1 soumission.
- La plus basse soumission conforme: Eurofins environex au coût de 97 750,71 \$.

Il est résolu de rejeter la soumission pour le laboratoire accrédité d'analyse d'eau et de retourner en appel d'offres.

13.1 Rapport des demandes de soumissions

13.1.2 Achat d'une souffleuse à neige amovible, projet TP-2306

- Demandes de soumissions publiques parues dans le journal Constructo et dans le système SEAO.
- La Municipalité a reçu le 3 avril 2023 à 9 h, 2 soumissions.
- La plus basse soumission conforme: J.A. Larue inc. au coût de 195 397,71 \$.

13.1 Rapport des demandes de soumissions

13.1.2 Achat d'une souffleuse à neige amovible, projet TP-2306

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	J.A. Larue inc.	195 397,71 \$
2	Vohl inc.	199 251,68 \$

15.1 Dérogations mineures

15.1.1 Construction d'un chalet d'une superficie au sol de 176 m², avec bâtiment accessoire isolé de 6 m de haut, sur un lot de 12 501,9 m² ayant une largeur de 140,54 m et une profondeur de 92,62 m, lot actuel # 5 858 660, chemin St-Vincent

- Éléments dérogatoires au Règlement de zonage numéro 09-591 :

Selon l'article 17.9, la superficie au sol maximale d'un chalet de villégiature est fixée à **85 m²** et la hauteur maximale pour un bâtiment accessoire est fixée à **5 m**.

- Éléments dérogatoires au Règlement de lotissement numéro 09-592 :

Selon l'article 5.6 (tableau 5.5), pour lotir un terrain destiné à un usage du groupe forestier, notamment pour l'usage « activités forestières avec villégiature (F2) », la superficie minimale est fixée à **200 000 m²** et la largeur/profondeur minimale est fixée à **150 m**.

- Recommandation défavorable du CCU



15.1 Dérogations mineures

15.1.2 Construction d'un chalet d'une superficie au sol de 264 m², avec revêtement en pierres, ayant une hauteur de 10,8 m et comportant un bâtiment accessoire attenant avec toit plat au 24, chemin St-Thomas

- Éléments dérogatoires au Règlement de zonage numéro 09-591 :

Selon l'article 17.9 du Règlement de zonage # 09-591, la superficie au sol maximale d'un chalet de villégiature est fixée à **85 m²**, la hauteur maximale est fixée à **10 m**, uniquement les matériaux de revêtement extérieur en **bois ou des matériaux similaires sont autorisés** et les **toits plats sont prohibés**.

- Recommandation défavorable du CCU



16. Urbanisme – Autres

16.1 Adoption du second projet de Règlement numéro 23-P-1042-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Agrandissement de la zone RT-302 à même la zone RUR-312



Assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2023

Surveillez l'infolettre pour les prochaines étapes

16.2 Contrat pour services horticoles 2023

Il est résolu de conclure un contrat de gré à gré avec Echo Terre pour les services horticoles 2023, au montant de 62 040,41 \$ incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

17. Divers

18. Deuxième période de questions

19. Levée de la séance

Cette présentation inclut les points présentés lors de la séance du conseil. Cependant, ces renseignements sont à titre informatif uniquement et ne contiennent pas l'intégralité des textes des résolutions adoptées. Vous devez vous référer au procès-verbal à cet effet qui sera publié sur le site Internet lors de son approbation finale.